



République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité - Justice

La Région de Nouakchott

Objet : Suivi et contrôle de travaux de Construction du monument de la nation à Nouakchott

Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt n° 01/CPMP/RN/2025

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés Publics , publié sur le site de la Région de Nouakchott (<https://region-nouakchott.mr>) et le site de l'armp.mr(Portail National des Marchés Publics), depuis le 06/02/2025

La Région de Nouakchott à l'intention d'utiliser des fonds obtenus dans le cadre d'une convention avec l'Etat pour effectuer des paiements au titre du Marché de suivi et de contrôle des travaux de Construction du Monument de la Nation à Nouakchott. Les travaux seront exécutés dans **un délai ne dépassant pas 20 mois**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Région de Nouakchott à l'adresse mentionnée ci- après :

M. Abdellahi Sidi

E-mail : abdellahi.ct@region-nouakchott.mr

M. Cheikh Tijani Cheikh Mohamedou

E-mail : c.tijani@region-nouakchott.mr

1. Descriptif du projet :

Le **Monument de la Nation de Nouakchott**, situé au cœur d'un carrefour routier important à proximité de l'ancien Aéroport (coordonnées GPS :X=398196,44 ; Y=2000212,19), s'élève majestueusement à une hauteur de **65 mètres**, couronné à son sommet par une reproduction du minaret de la mosquée de Chinguetti. Ce monument repose sur une plateforme surélevée de **740 m²**, soutenue par des piliers à emprise variable en béton armé, formant des arcs croisés. Le corps principal, haut de **50 mètres** est revêtu de panneaux en Alucobond et de marbre, sera prolongé par un minaret de **13 mètres** en matériaux simulant la pierre, au sommet duquel se trouvent une balise optique et un paratonnerre.

Premier niveau

Ce niveau de la tour centrale, au rez-de-chaussée, intègre des espaces verts et des zones de circulation dotées, au droit des deux tours latérales, de points d'accès contrôlés équipés de vidéosurveillance et de portiques de sécurité, assurant la sûreté des visiteurs.

Deuxième niveau

D'une surface de **426 m²**, ce niveau accueille un restaurant panoramique. Il est entouré de murs rideaux en aluminium et vitrage performant, et desservi par des passerelles reliant la tour centrale aux deux tours latérales d'accès. Ces passerelles métalliques, longues de **20 mètres**, sont ornées de câbles décoratifs triangulaires symbolisant les tentes nomades.

Tours d'accès

Les deux tours latérales d'accès, hautes de **12 mètres**, sont en béton et équipées d'ascenseurs, d'escaliers tournants et de paliers de repos. Coiffées de toits coniques recouverts de simili-paille, elles ajoutent une dimension symbolique à l'architecture globale.

Troisième et quatrième niveau

Le troisième niveau, d'une surface de **380 m²**, comprend des snacks, et des espaces de service. Le quatrième étage, de **350 m²**, abrite un musée interactif dédié au patrimoine culturel et historique. Ce musée est équipé de vitrines modernes et d'espaces multimédias pour une expérience immersive.

2-Equipe à mobiliser :

Le Consultant devra être capable de mobiliser une équipe comprenant au moins :

1. **Chef de mission** : Ingénieur de génie civil ou un architecte ;
2. **Ingénieur structures** : Spécialisé en génie civil, structures et béton ;
3. **Ingénieur MEP** : Spécialisé en mécanique, électricité et/ou plomberie ;
4. **Coordonnateur HSE** : Spécialisé en Hygiène, Sécurité, Environnement ;
5. **Architecte/Urbaniste** : Spécialisé en Architecture aménagiste.



Les candidatures peuvent être soumises par un bureau d'étude ou par des groupements de plusieurs bureaux d'études. Dans le cas d'un groupement, chaque bureau membre devra fournir les attestations ou justifications prouvant son expérience et sa capacité technique dans le domaine concerné. Le groupement devra désigner un mandataire qui assurera la coordination et la représentation de l'ensemble des membres auprès de la Région de Nouakchott. La solidité et la complémentarité des compétences des membres du groupement seront prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

3-Critères d'évaluations :

Les manifestations d'intérêt déposées seront évaluées sur la base des critères suivants :

Expérience du Bureau :

• **Expérience Générale : 40 Points**

- Le bureau doit justifier **au moins cinq (05) expériences** de suivi et de supervision de projets d'infrastructures (via des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets).

• **Expérience spécifique : 60 Points**

- Le bureau doit justifier **au moins trois (03) expériences** de suivi et de supervision de projets d'infrastructures **complexes** réalisés **durant les vingt (20) dernières années** (via des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets).

- Le bureau doit justifier **au moins deux (02) expériences** de suivi et de supervision de projets d'infrastructures **complexes de grande hauteur (supérieurs à 50 m)** réalisés **durant les vingt (20) dernières années** (via des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets).
- Le bureau doit justifier **au moins une (01) expérience** de suivi et de supervision de projet de **monument ou infrastructure emblématique** réalisé **durant les vingt (20) dernières années** (via des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets).

Le but de cet avis est la constitution d'une liste restreinte de bureaux d'études. **Seuls les bureaux** qui ont obtenu une **note de 70%** qui seront en compétition pour le choix de liste restreinte. Des demandes de proposition technique et financière seront adressées aux bureaux arrêtés dans la courte liste. Les bureaux seront sélectionnés suivant la méthode « Sélection Fondée sur la Qualité Coût (SFQC) ». Les demandes de proposition seront soumises à une pondération (**Offre technique = 80% & Offre financière = 20%**).

4-Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

Pour le Bureau d'études :

- Une lettre de candidature ;
- Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;
- Un acte de groupement, le cas échéant.

NB : Toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération.

5-Le lieu, la date et l'heure limite de dépôt des propositions :

Les propositions relatives à la manifestation d'intérêt doivent être déposées au **plus tard le 10 Mars 2025 à 12h : 00mn GMT**, à l'adresse suivante :

Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott,
Avenue Baccar Ould Soueid'Ahmed,
porte 207 - 2ème étage Nouakchott-Mauritanie
GSM : 00 222 37 13 71 17.

6-Le lieu, la date et l'heure limite d'ouverture des plis :

- **Lieu d'ouverture des plis :** à la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott, Avenue Baccar Soueid'Ahmed. Porte 207 2^{ème} Etage, Nouakchott-Mauritanie,
- **Date d'ouverture des plis :** au plus tard le 10 Mars 2025 à 12 h : 30mn GMT.

Nouakchott, le 21 Février 2025

Mme. Fatimetou ABDEL MALICK

